

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par

M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« étroite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet alinéa prévoit que les services sont dirigés par un chef de service en collaboration avec le cadre de santé. Cette collaboration entre le chef de service et le cadre de santé vise à améliorer le fonctionnement des services hospitaliers. Le mot "étroite" apparaît dans ce contexte superfétatif, le mot collaboration se suffisant à lui-même.